

Fédération Alsace bilingue – Verband zweisprachiges Elsass



Communiqué du 18 juin 2018 de la Fédération Alsace Bilingue au sujet de la **convention opérationnelle** portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace en cours de négociation et du débat au sujet de l'**avenir institutionnel** de l'Alsace, en particulier du **rapport que le préfet Marx doit rendre très prochainement**

Forte de ses dix-huit associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion d'une part de la prochaine ratification de la **convention opérationnelle** portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace et d'autre part du débat sur l'**avenir institutionnel de l'Alsace** qui bat son plein, débat qui intègre largement la dimension linguistique, qu'elle tient :

- à l'**enseignement bilingue paritaire français-allemand (standard), deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990,
- à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50 % de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker**, **de valorisation** et **d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**,
- à ce que l'on passe d'une politique de la demande, à **une politique de l'offre d'enseignement bilingue**,
- à ce que l'on expérimente, favorise et encourage **l'enseignement immersif en langue seconde** en classes maternelles, mais **toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux)** et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue,
- à ce que **l'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) **soit intégré pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture régionales). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace.** Ce qui suppose **une action de revalorisation et**

d'encouragement, et une pratique au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire **français-alsacien** soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir le **français-allemand** (standard). Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité **en maternelle** (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand** (cf. principes), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le cadre institutionnel et réglementaire doit être réformé. L'ensemble des mouvements et des personnalités qui ont participé au débat sur l'avenir institutionnel de l'Alsace ont d'ailleurs appelé, quelles que soient les solutions proposées par ailleurs, à un renforcement de l'enseignement des langues en Alsace, à commencer par l'enseignement de la langue régionale, afin que l'Alsace redevienne un territoire bilingue. Cet objectif exige une plus grande décentralisation des compétences en matière d'enseignement et la mise en œuvre d'une organisation différenciée sur le plan de l'Alsace en matière de formation et de recrutement des enseignants.

Notre organisation fait des propositions concrètes à cet égard. En particulier, nous préconisons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » **spécialement dédiée à l'enseignement de la langue régionale** et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour planifier le développement de l'enseignement, organiser la formation, assurer le recrutement, développer les outils, décider de l'ouverture des sites et de l'affectation des enseignants, assurer le contrôle.

Pour aller plus loin. La fédération, après concertation avec les associations membres, a rédigé un projet global pour une politique linguistique et culturelle en Alsace. Ce projet intitulé **Contribution de la fédération à l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace** peut être consulté sur son site www.federation-alsace-bilingue.org

La fédération entend que cette contribution soit largement prise en compte s'agissant des compétences de la nouvelle collectivité alsacienne à naître.

Pierre Klein, président
president.fab-vze@orange.fr
www.federation-alsace-bilingue.org
klein-pierre0536@orange.fr

Définition de la langue et de la culture régionales par la fédération Alsace bilingue

« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. » Extraits des Statuts